



DANS CE NUMÉRO :



Février
2023

MACKENHEIM

Extinction de l'éclairage nocturne	3
Bâtiments communaux : études en cours	5
La brigade verte bientôt opérationnelle	7
Des moments de convivialité	8
La page des pêcheurs	9
Vie associative	10
Etat civil	12

À 800 km de Mackenheim, ils découvrent le monde de la mer.

Si nous ouvrons ce bulletin communal sur un sujet en décalage avec l'actualité de ce début d'année, c'est pour ramener une note d'optimisme et de fraîcheur au regard des préoccupations actuelles qui sont les vôtres, qui sont celles de la commune.

L'an passé, l'école de notre village a en effet brillé par son dynamisme et son sens du dépassement. Car emmener 60 enfants, de la maternelle au CM2, découvrir le monde de la mer à 800 km de Mackenheim, mérite notre plus grande considération.

Cette belle aventure, ce « rêve de mer » a pu se réaliser grâce à l'implication de l'équipe enseignante, de l'association des parents d'élèves, de la commune mais aussi des encadrants volontaires.

Destination : l'île de Batz

C'est sur l'île de Batz, au large de Roscoff, que nos écoliers ont goûté aux activités nautiques : voilier et bateau à moteur pour les uns, paddle et kayak de mer pour les autres. Ils ont également pris le temps d'étudier la faune et la flore marine au travers de la pêche à pied. Crabes et bernard-l'hermite n'ont plus de secret pour eux aujourd'hui, pas plus que les algues et anémones de mer qui ont rempli leurs épuisettes pour prendre place dans un bel aquarium.

En quittant les bancs de l'école, les enfants ont appris *autrement*, et en premier lieu à devenir autonome et courageux.

Budget de l'opération

Dépense globale :

30 100 €

Contributions :

200 € par enfant

11 400 € versés par l'association des parents d'élèves *Mackena Schtoup's*

5 500 € de subvention communale



Point sur les ateliers municipaux en construction

□ Un récupérateur d'eau de pluie : un geste pour l'environnement

C'est en février 2021 que le conseil municipal a validé le programme de construction d'un nouvel atelier et la restructuration des anciens locaux techniques, rue de l'Église.

Et c'est au mois de juin 2022 qu'ont débuté les travaux. Dans le cadre de cet important chantier, une cuve de récupération des eaux pluviales a été mise en place. D'une capacité de 30 000 litres, elle permettra de collecter l'eau de l'ensemble des toitures du site. Équipée d'un séparateur d'hydrocarbure et d'un décanteur, cet équipement peut être considéré comme un écoposte pour préserver l'environnement et les ressources en eau. En effet, il permettra de réduire la consommation de l'eau du réseau. Dès le printemps prochain, l'arrosage des espaces verts, des massifs floraux, du verger communal mais aussi le lavage des véhicules et des outils se fera avec l'eau ainsi récupérée.



□ Des retards dans le planning

Actuellement, le bâtiment abritant le nouvel atelier-garage, d'une surface de 324 m², est en cours de construction sur la base d'une structure métallique revêtue d'un bardage brun et couvert en bac acier dans l'esprit des bâtiments contigus. Quant à l'ancien atelier à l'arrière de la mairie, son réaménagement est au stade des travaux du gros-œuvre et des huisseries ; il servira à terme de base-vie aux ouvriers communaux et de garage pour le véhicule de service.

Si ces chantiers ont accumulé des retards, c'est principalement en raison d'un défaut de fourniture des matériaux (ruptures de stocks) mais ces retards sont également liés à la difficulté que rencontre certaines entreprises à disposer de la main-d'œuvre nécessaire.

Prochainement, les travaux de couverture du nouvel atelier seront engagés, et les travaux de charpente entrepris au niveau de l'ancien atelier, rue de l'Église.

Par contre, tous les aménagements extérieurs ont été achevés avec la pose d'enrobés sur tous les espaces de circulation autour de la nouvelle construction, la création d'une aire de lavage et la pose des réseaux secs (éclairage, gaz, électricité, télécommunication) et humides (assainissement, eaux usées et eaux pluviales).

L'ensemble de cette opération représente un coût de 750 000 € TTC.



Qu'en est-il de l'extinction de l'éclairage nocturne ?

Pour rappel, l'éclairage public est une compétence exercée par la Communauté de communes en investissements comme en fonctionnement mais elle demeure sous la responsabilité du maire qui doit assurer « la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques » et « veiller au bon éclairage des voies publiques situées dans l'agglomération communale, y compris de celles dont la commune n'est pas le maître d'ouvrage ».

De fait, le maire doit rechercher un juste équilibre entre les objectifs d'économie d'énergie et de sécurité. Ce débat autour de l'extinction nocturne de l'éclairage public a eu lieu fin novembre entre élus de la CCRM où furent présentés les tenants et aboutissants de cette mesure.

Au titre des avantages figurent

- la baisse de la consommation d'énergie ;
- la protection de la diversité (moins de perturbation du cycle naturel de la vie) ;
- une économie financière estimée à 50 000 € par an / CCRM
- la sensibilité des habitants à cette problématique...

L'éclairage public de la CCRM en chiffres

4 325 points lumineux
127 armoires
150 km de réseau
270 000 € de coût en 2021
1 772 000 KW de consommation par an

Au titre des inconvénients

- la circulation des véhicules en pleins phares dans la commune ;
- le coût de la mise en place de la signalétique indiquant l'extinction ;
- l'équipement de 127 armoires d'horloges programmables annuellement pour un coût de 72 200 € ;
- l'accroissement de la maintenance ;
- les difficultés dans les déplacements pour les publics vulnérables ;
- le sentiment d'insécurité...

Etat des lieux de l'éclairage public communal

202 points lumineux
58 luminaires LED (29% du parc)
Localisation des luminaires LED :
Place de la Mairie-Ecole
Lotissement Hinter den Gearten
Rue de Saint-Cyprien
Croisement RD 468 - entrée Nord de Mackenheim

Une solution alternative : l'Intracting, c'est-à-dire le renouvellement de l'éclairage en LED

Dans le cadre de la démarche « **Intracting** », soutenue par la Banque des Territoires, la CCRM s'est engagée à renouveler l'éclairage public en généralisant l'usage de luminaires LED sur l'ensemble des communes.

Cette opération d'un montant de 1 200 000 € va permettre de changer 2 400 luminaires d'ici 2024, et permettre un abaissement de puissance de 75% de 22 h à 6 h. De ce fait, l'économie faite sur la consommation électrique sera équivalente à une extinction de l'éclairage totale pendant 4 h, et permettra de rembourser le prêt.

La position de la commune

Lors de la réunion du Conseil municipal du 12 décembre dernier, il a été décidé à l'unanimité

- de rejeter l'option d'une coupure nocturne de 4 heures
- d'opter pour la mise en œuvre du programme d'équipement des luminaires en source LED (programme Intracting)

Candélabre avec luminaire LED, rue des Jardins



❑ Maison des Jeunes et de la Culture

La commune a missionné le bureau d'étude *Imaée* pour établir un diagnostic énergétique du bâtiment. C'est en effet une construction très énergivore vis-à-vis de laquelle il y a lieu de réfléchir à sa rénovation thermique. Pour ce faire, différentes mesures ont été faites dont un test d'étanchéité à l'air avec recherche des fuites.

Cette étude propose différentes actions et préconisations en vue de constituer un programme de travaux pouvant bénéficier de subventions.

- la rénovation de l'isolation intérieure des murs, du plancher bas, des combles ;
- l'isolation des murs extérieurs ;
- le remplacement des menuiseries (fenêtres et portes) ;
- l'installation d'une ventilation double flux ;
- la rénovation de la chaufferie ;
- la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture ...

Selon le programme choisi pour diminuer les charges annuelles de chauffage et arriver à une diminution des émissions de CO², les investissements se chiffrent de 117 000 € à 185 600 € HT. À l'appui de cette étude, la commune consulte actuellement différents organismes pouvant accorder aides et subventions à cette rénovation énergétique.

Quelque soit le scénario retenu, à l'issue des travaux, la diminution des charges annuelles de chauffage est estimée à 1 500 €.

Aujourd'hui, le bâtiment génère une dépense en consommation de gaz et d'électricité de 4 000 €/an.



Pont thermique et déperdition par les châssis des menuiseries

❑ Le site de l'étang de pêche

C'est en 2019 que le Commune a conclu un accord avec l'association de pêche pour la cession de ses biens fonciers et bâtis à l'euro symbolique. Cette cession qui comprend l'abri des pêcheurs, l'étang et près d'1 ha de prés attenants fait suite à un diagnostic du dispositif d'assainissement du site où il est apparu que celui-ci n'est plus aux normes et qu'il doit être remplacé, sans quoi la poursuite des activités de l'association est compromise.

Au vu de l'investissement nécessaire, plus de 40 000 € dépassant les capacités financières de l'association, son président et le comité ont sollicité la Commune pour mener à bien cette opération que seule la cession du patrimoine rend possible.

Mais au-delà de cette mise aux normes, d'autres interventions sont apparues nécessaires, au niveau des installations électriques, de la lutte contre l'incendie, des sanitaires, de la cuisine...

Aussi, la Commune a missionné un bureau d'études, en l'occurrence l'ADAUHR ADT Alsace, pour établir un diagnostic mais aussi pour proposer plusieurs pistes de réhabilitation.

Rendue en ce début d'année, l'étude propose 3 variantes qui ont en commun le fait qu'elles répondent aux besoins de l'association mais aussi à ceux de la commune qui disposerait là d'une salle pouvant accueillir jusqu'à 170 personnes.



La rencontre de aînés l'été dernier sur le site de l'étang de pêche a permis de tester sa capacité à répondre à de bonnes conditions d'accueil pour des moments festifs et conviviaux. C'est dans ce contexte d'usages partagés que le bureau d'étude a préconisé une restructuration qui prend appui sur l'existant mais en y intégrant une grande salle, un hall d'accueil avec vestiaire et bar, une cuisine adaptée aux services « traiteurs », un local chambre froide, des sanitaires PMR accessibles aux pêcheurs par l'extérieur, des locaux techniques et un garage.

Début février, une présentation de cette étude sera faite en mairie.

❑ Maison forestière

Le même bureau d'études a travaillé sur la maison forestière pour donner aux élus les éléments techniques en vue d'une réhabilitation et d'une mise en conformité. Là aussi, trois variantes sont proposées dans la perspective de pérenniser des fonctions qu'elle exerce déjà mais aussi de lui conférer de nouvelles, en particulier dans le domaine de l'hébergement. Une attention particulière a été portée aux dépendances qui pourraient être dédiées à un espace de pique nique et équipées de sanitaires accessibles aux promeneurs.



Des artistes en résidence

C'est au mois de mai dernier qu'une troupe de danseuses du théâtre de Freiburg a investi le site de la maison forestière durant une semaine pour y mener un travail de création qui a abouti à un court métrage. Leur film intitulé « Power » a été présenté au festival GIRLS GO MOVIE de Mannheim et a obtenu le premier prix.

Ce festival cherche à promouvoir la création cinématographique à travers les yeux de jeunes femmes de moins de 27 ans.

Nos milieux naturels : des satisfactions mais aussi des interrogations

❑ Le verger des naissances s'agrandit

C'est en 2020 que le Conseil municipal a décidé que pour chaque nouveau-né, un arbre sera planté dans la commune. La première opération « *Cette année, je plante pour toi* » a eu lieu le 27 novembre 2021.

En décembre dernier, rendez-vous a été donné aux parents pour qu'ils participent à la plantation d'un arbre au prénom de leur enfant né en 2022. Au total, 9 fruitiers sont venus compléter ce verger des naissances qui incarne l'engagement fort de la commune en faveur de la biodiversité, 9 arbres parrainés par Aaron, Aby, Armand, Elina, Galadrielle, Iris, Léo, Mattéo et Wyatt.



Cours de taille de formation

C'est le dimanche 15 janvier que l'association Obstgärde a proposé son premier cours de taille de la nouvelle année, à Mackenheim, au verger des naissances.

Ici, il s'agissait de rappeler les techniques de la taille de formation sur la vingtaine d'arbres plantés à l'automne 2021 dans le but de les guider vers la forme que l'on souhaite leur donner.



❑ Renaturation de l'Ischert

Au mois de novembre dernier s'est terminée la deuxième tranche de revitalisation de l'Ischert. Les interventions sur cette rivière ont permis, à l'amont de l'étang de pêche mais aussi sur la section Nord, vers Bootzheim, de rétablir le bon écoulement, de réduire l'envasement par des rétrécissements de la largeur du lit, la création de banquettes et ponctuellement par des recharges en gravier. Ces dernières ont permis de stabiliser la hauteur des eaux nécessaire à l'alimentation de l'étang de pêche.

Par contre, sur tout le linéaire allant de l'étang à la sortie du village, l'Ischert ne bénéficiera d'aucune intervention en raison de la présence d'une moule d'eau douce, *l'unio crassus*, considérée comme une espèce en danger (sur liste rouge mondiale).

Cette deuxième tranche de travaux entre Marckolsheim et Mackenheim qui s'étendait sur près de 2 km représente un coût de 370 000 euros financés à 80% par l'Agence de l'Eau et la Région.



Recharge en gravier pour stabiliser le niveau du cours d'eau



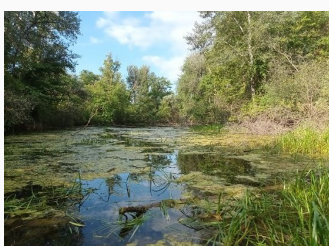
Création de banquettes pour rétrécir le lit

❑ L'état de nos rivières forestières reste préoccupant

Force est de constater que le fonctionnement du Muhlbach et des autres cours d'eau forestiers est pour le moins étrange. Depuis plus de deux ans, nous constatons que même en période estivale et de sécheresse, les anciens bras du Rhin, le Giessen mais aussi des bras annexes du Griengriessen se rechargent et maintiennent un écoulement régulier. Par contre, en cette période hivernale, on constate une baisse des niveaux, voire un assèchement du Steingriengriessen. A maintes reprises, nous avons sollicité les services de l'État, le SDEA en charge de la gestion de milieux aquatiques, la CCRM pour qu'il y ait un suivi sur la durée de ces phénomènes. Nous ne pouvons que déplorer leur manque de réactivité, et l'extrême lenteur que prennent les études programmées dans le cadre du plan « Rhin vivant » et qui doivent aboutir à un plan de gestion des rivières forestières.



Le Bogenrhein avant les recharges



Le Bogenrhein, été 2022



Débordement du Bogenrhein

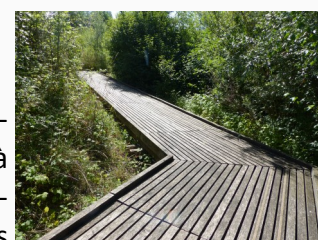
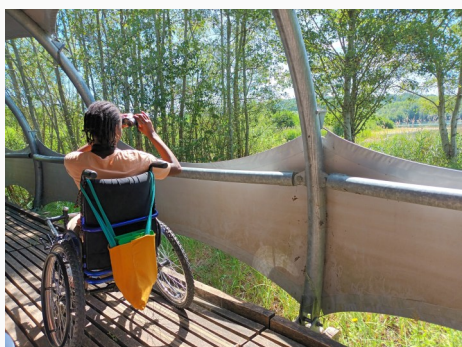


Débordement du Muhlbach

❑ En forêt, un sentier adapté aux personnes à mobilité réduite

Dans le cadre des investissements dédiés au tourisme de proximité, la Commu-

nauté européenne d'Alsace a lancé un appel à projet pour favoriser la réalisation d'aménagements qualitatifs et innovants. C'est dans ce cadre que la commune va proposer la réhabilitation du sentier de découverte au départ de la maison forestière dans la perspective de le rendre accessible à tous publics (PMR). Cette orientation participe à la mise en valeur du site, et s'inscrit dans l'étude en cours sur la restauration de la maison forestière.



Sentier de découverte PMR dans la réserve naturelle du Grand Voyeux (74)

C'est lors du Conseil municipal du 2 mai dernier que la commune a donné son accord à l'adhésion au Syndicat de la Brigade verte, une démarche également partagée par Bootzheim. De nombreuses communes du Ried et d'Alsace centrale se sont déjà dotées de ce service dont les missions, sous l'autorité du maire, sont essentiellement les suivantes :

- la surveillance des forêts et des voiries ;
- l'application des règlements de police et de circulation ;
- le suivi des activités de chasse et de pêche ;
- la gestion des animaux en errance ;
- la lutte contre la pollution, les feux, les bruits et les nuisances diverses...

Prévenir et sensibiliser

La sensibilisation et la prévention occupent en priorité les gardes champêtres de la brigade. Un chien qui n'est pas tenu en laisse, des déchets dans la nature quand ils ne devraient pas y être, un objet encombrant laissé sur la voie publique... Vis-à-vis de telles incivilités, la brigade verte veut comprendre avant de sanctionner, et chercher à identifier l'auteur. Au-delà du dialogue, elle peut également être amenée à sanctionner une infraction qui ne pourrait se justifier valablement : le contrevenant s'expose alors à une amende 68 euros en cas d'abandon d'ordures par exemple.

Une réunion de présentation

Le 13 mars prochain à la MJC à 19 h, aura lieu une présentation du dispositif ouverte aux habitants. Et c'est courant du premier semestre de cette année que les agents entreront en fonction. Le financement de ce service s'élève à 8 000 €, 5 000 € à charge de la commune, 3 000 € de la CeA.

Circulation douce : des avancées mais aussi des obstacles

En termes d'avancée : **l'aménagement de la voie verte dite de Tulla**, la digue des hautes eaux, entre Mackenheim et Schoenau, pour la rendre praticable à vélo. La Communauté de communes en charge des aménagements cyclables a validé cette action et programmé sa mise en œuvre courant 2023. Reste à déterminer de quelle manière la jonction entre Mackenheim et Marckolsheim sera opérée car sur ce tronçon, l'usage de chemins agricoles demeure problématique.

RD 468 : la sécurisation de la traversée au point mort.

C'est en janvier 2022 que le Conseil municipal a validé l'étude sur la sécurisation du tronçon de la départementale 468, de l'entrée Sud à la sortie Nord du village, considéré comme **un point noir** pour les cyclistes qui empruntent cette voie. A cette étude, la commune avait associé la CeA et les services de la Communauté de communes en raison des compétences exercées par l'une et l'autre. Force est de constater que ce dossier n'avance pas. Au regard des investissements nécessaires à ces aménagements (270 000 €), la commune seule ne peut prendre en charge le financement de cette opération. Il n'est donc pas certain que *ce point noir* sera résorbé prochainement.

Nous le regrettons d'autant plus que les récentes mesures de vitesse (octobre 2022) ont révélé une moyenne dépassant les 60 km/h avec des excès allant jusqu'à 174 km/h ! De fait, 90% des véhicules circulent à plus de 50 km/h qui est la vitesse de droit commun indiquée sur les panneaux.



BRIGADE VERTE
GARDES CHAMPÊTRES D'ALSACE



C'est en octobre 2020 que la commune a pu acquérir la **Licence IV** détenue par Madame Odile Jehl, exploitante du restaurant à la Couronne jusqu'en 2017.

La cession de cette licence à la commune oblige celle-ci à une sauvegarde de 8 jours consécutifs tous les 5 ans de manière à ne pas perdre sa validité. Cette ouverture s'est faite au mois d'octobre dernier dans les locaux du Club-House de l'Association sportive de Mackenheim et assurée par les membres du Conseil municipal et des personnes bénévoles. Les ouvertures devaient se faire en continue le temps de midi et en soirée.

Pour donner à cette obligation un caractère résolument convivial, la commune avait convié la population à des rendez-vous culinaires où les gourmets, amateurs de planchettes paysannes, d'Oktober Teller et autres bouchées à la reine trouvaient à se restaurer.

A l'issue de cette semaine festive, l'unanimité s'est faite autour d'un bilan très positif, avec le regret de ne pas pouvoir reconduire d'année en année ce bar éphémère.



Un autre évènement festif marquant : le rallye du Vespa Rieders Club

Ce club est né à l'initiative de Didier Flaitz en 2019 mais c'est au Portugal, il y a plus de 10 ans, qu'il a attrapé le virus de ce petit deux-roues. En vacances chez ses amis de Cadima au Sud de Porto, il découvrit la popularité de ce sympathique engin dont l'usage y avait encore un caractère utilitaire.

Mais c'est aussi l'aspect loisir qui a séduit notre *vespiste* en herbe qui, très vite, a adhéré au club local, le « *Vespa Club Paperinos* » et acquis sa première machine il y a 8 ans. A Mackenheim, très vite, il a su faire des émules.



Aujourd'hui, le club compte 34 membres. Il a tenu son assemblée générale le 18 janvier dernier où Didier Flaitz, jusqu'alors président, a passé le relais à Pascal Weissenbach. C'était l'occasion de rappeler les temps forts de 2022 marqué par l'organisation, le 1^{er} mai, du **premier rallye des Vespa Rieders** auquel ont participé des vespistes de Belgique, d'Allemagne, de Suisse... En soirée, près de 200 personnes les ont rejoints autour d'un moment festif avec tartes flambées et autres grillades.

Ce rallye sera reconduit en 2023 à savoir **le dimanche 30 avril**. Une autre manifestation est prévue prochainement : une soirée carnavalesque à l'étang de pêche **le samedi 4 mars**.

Mais ce qui fait le dynamisme de cette association, c'est aussi le partage des savoir-faire quand il s'agit de remettre en état des modèles anciens, à l'instar d'un triporteur des années 70 qui fait actuellement l'objet d'une restauration complète.



C'est le 27 janvier que les pêcheurs ont tenu leur assemblée générale, l'occasion de faire le point sur les temps forts de l'année écoulée.

❑ **Côté pêche de loisir**, le bilan demeure satisfaisant même si certaines pêches à l'étang n'ont pas bénéficié de la fréquentation escomptée (l'été caniculaire y est pour quelque chose).

Au mois de juillet, la pêche inter-sociétés, manifestation phare de l'association, fut un réel succès, tout comme la *Kilbe des pêcheurs*, en soirée.



Pêche inter-sociétés 2022 : remise du challenge Jacky Edel à l'équipe du Vespa Club.

❑ Les rendez-vous 2023 sur le site de l'étang

Vendredi 7 avril : Vente de truites à l'étang le matin, pêche au coup l'après-midi

Dimanche 28 mai : **Nouveau** : Grande pêche en 5 tours à partir de 10 h

Samedi 22 juillet : Pêche inter-sociétés suivie de la kilbe des pêcheurs

Samedi 9 septembre : Pêche du village réservée aux habitants (gratuite)

Samedi 7 octobre : Oktober Fescht (fête de la bière) à partir de 20 h

Samedi 15 octobre : Usfescha, pêche libre qui clôture la saison.



❑ Vente des cartes de pêche en hausse

131 au total (une progression de près de 20% / 2021), dont 35 délivrées à des pêcheurs mineurs. Elles peuvent être commandées depuis le site www.cartedepeche.fr ou retirées chez le président Didier Flaitz, 4 rue des Vergers.

❑ Tarifs 2023

Carte interfédérale + de 18 ans : 105 € (permet de pêcher dans 91 départements)

Carte personne majeure : 85 € (uniquement sur les parcours de l'association de pêche)

Carte Découverte Femme : 36 €

Carte personne mineure : 21 €

Carte découverte - de 12 ans : 7 €

La pêche dans les deux gravières à l'entrée de la forêt est réservée aux titulaires d'une carte délivrée par l'association locale, moyennant 10 €.



Alevinage 2023

dans les cours d'eau forestiers :

100 kg de carpes - 100 kg de gardons

100 kg de tanche - 50 kg de perches

À l'ouverture dans l'Ischert :

40 kg truites fario et

40 kg arc en ciel

Être au chevet des rivières : une autre vocation des pêcheurs

Comme par le passé, les pêcheurs, avec d'autres volontaires, parmi lesquels les membres du Conseil municipal, vont à nouveau organiser deux journées d'entretien des cours d'eau.

La première le 4 mars où, au départ de l'étang, à 8 h, ils vont mener des travaux sur la ripisylve de l'Ischert.

Et **le samedi 1er avril**, rendez-vous est donné aux gravières à 8 h pour assurer un meilleur écoulement au Muhlbach et la diffuence du Griengiessen par l'enlèvement d'embâcles.

Enlèvement d'embâcles sur le Muhlbach en 2022

Des animations tout au long de l'année...

❑ À la MJC

Un regain de vitalité a marqué 2022 avec de nombreuses activités telles que les après-midis à l'attention des enfants avec les bricolages de Pâques, pour la fête des mères et des pères au mois de mai, un après-midi *Halloween* et la fabrication de décors de Noël.

En juin, rendez-vous a été donné à la maison forestière autour d'une bonne paella associant aînés et enfants dans un esprit de partage et de mutuelle complicité.

Sans oublier l'aide aux devoirs assurée par Jean Dreyer, ancien enseignant. Ses interventions ont lieu le mercredi matin dans une salle de classe de la mairie.

Saluons aussi la bonne ambiance au sein de la section des aînés, « **les colibris** », qui se retrouvent les jeudis après-midi des semaines paires autour de jeux de société et de parties de belote.

Et en novembre dernier, le premier concours de belote qui a remporté un franc succès. Le prochain sera organisé **le dimanche 12 mars à 14 h 30**

Une autre date à retenir : **le dimanche 14 mai** où la MJC organise son premier parcours épicurien « **Promenade et délices** » à bicyclette. Quoi de mieux que de partir à la découverte des richesses de notre terroir et d'éveiller nos papilles ?

Si vous aussi, vous avez envie de nous faire partager vos savoir-faire, d'enrichir nos projets et les diversifier, n'hésitez à contacter la présidente Manuela HUMLER à l'adresse mail mjc.mackenheim@gmail.com.



❑ À la Bibliothèque

Notre bibliothèque, comme bien d'autres, se remet doucement de la crise sanitaire. L'an passé, de nombreuses animations s'y sont déroulées, et près d'une trentaine de nouveaux adhérents ont été enregistrés.

Autre satisfaction : la reconstitution d'une équipe de bénévoles, aujourd'hui au nombre de 9 qui secondent notre bibliothécaire et assurent les permanences du samedi après-midi.

Un catalogue en ligne



Pour choisir les ouvrages et documents que vous souhaitez emprunter, vous avez à votre disposition **un catalogue en ligne**.

Pour accéder facilement à ce catalogue, vous vous rendez sur le site de la Commune à l'adresse www.mackenheim.fr où, sur la page d'accueil, l'onglet « La Bibliothèque » vous dirige vers le site dédié à la bibliothèque. Vous y trouvez le référencement de tous les documents classés par supports, sujets, auteurs, catégories, année..., un descriptif du contenu, sa disponibilité mais aussi les informations sur les dernières acquisitions et les « coups de cœur » de notre bibliothécaire, Frédérique Gisquet.

Des animations tout au long de l'année...

❑ Nouvelle saison du TAM

Après deux années sans pouvoir remonter sur les planches, la troupe locale du Théâtre Alsacien de Mackenheim, le TAM, a renoué avec le succès avec la pièce « *Alles numma Schwendel* » où il est question d'une invention pour sortir de la crise énergétique. Présentée une première fois à la MJC, le 10 décembre dernier, puis à Marckolsheim au mois de janvier, sa tournée fera prochainement étape à Fortschwihr, Orschwiller, Friesenheim, et, pour clôturer la saison, à Wyhl, le 11 mars prochain.



❑ Les Mackena Schtoup's

L'association Mackena Schtoup's regroupe les familles des enfants scolarisés à Mackenheim. Elle organise chaque année des actions pour permettre de récolter des fonds dans le but de participer au financement des projets et sorties scolaires. En juin 2022, les enfants de l'école ont ainsi pu partir en classe de mer sur l'île de Batz. L'association est très fière d'avoir pu contribuer à ce voyage.

En 2022, 100 galettes des rois, 56 roses de Noël et 512 kilos de fromage du Jura (Comté, Raclette, Morbier...) ont été commandés par celles et ceux qui nous soutiennent. Et en 2023, nous proposerons une vente de chocolats de Pâques ainsi qu'une vente de fleurs au printemps. Un grand merci à tous pour votre soutien et votre contribution à nos actions.

Si vous le souhaitez, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou propositions ; notre adresse : mackena.schtoups@gmail.com.

❑ Comité de Jumelage

L'association du Comité de Jumelage Saint-Cyprien / Mackenheim a renouvelé son comité le 16 août 2022. Madame Pascale Fahrner en est la nouvelle présidente. Son souhait est de continuer l'échange et le partage entre les deux communes. Un projet d'accueil réciproque entre les écoles des deux communes est à l'étude.



Le comité a organisé une tombola de l'Avent qui a rencontré un franc succès. Les participants ont été conviés à la soirée vin chaud offerte par l'association lors de la remise des lots le 26 décembre dernier. Contact : Pascale Fahrner au 06 36 66 03 13

Une application gratuite pour être informé en temps réel

La mairie propose son application mobile **CityAll** pour informer les habitants en temps réel sur leur smartphone.

Vous pouvez vous abonner au compte de la mairie et suivre l'actualité de la commune. Vous recevrez également des alertes et des notifications en temps réel (alertes sanitaires, intempéries, événements...).

L'application permet aussi aux habitants d'effectuer des signalements pour participer à l'amélioration du cadre de vie, de répondre à des sondages, de consulter les commerces et les associations, d'accéder aux informations municipales...

DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE DE MACKENHEIM

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Événements

Retrouvez toute l'information de la ville sur votre Smartphone !

www.ville-mackenheim.fr

Téléchargez gratuitement CityAll puis sélectionnez votre ville

Ouvertures au public du Secrétariat

Lundi, Mardi et Jeudi
de 10 à 12 h
Vendredi de 14 h à 17 h

Téléphone : 03 88 58 26 26
Nouvelle adresse
de messagerie :
mairie@mackenheim.fr
Site officiel
www.mackenheim.fr
Le Maire est joignable au
06 15 64 35 81

Horaires de la Bibliothèque

Mercredi de 10h30 à 12h30
et de 15 h à 19 h
Vendredi de 15h à 18h
Samedi de 14h à 16h
Tél : 03 88 92 54 78
E-mail : biblio.mackenheim@evc.net

**Horaires
de la déchetterie
du mardi au samedi**
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h
(03 88 58 67 49)

État civil 2022

Mariages

Amaury BARBEY et Virginie JEHL
Florian BILLIET et Pauline FRIEDRICH
Jérémy ANNECCHINI et Lucie WEBER

Décès

16 janvier : Achille SCHAECK
12 avril : Marguerite FROMM
20 mai : Vincent KOHLER
22 octobre : Fabrice BIONDI
13 novembre : Marie Louise Germaine OTTENWELTER
16 novembre : Anna MERTZ

Naissances

Wyatt JEHL	1 ^{er} février
Iris FLAITZ	17 mars
Armand HETZER	26 Avril
Aby RUDLOFF	18 juin
Mattéo GHIDINA	29 juillet
Elina GROSSHANS	10 août
Léo GUIDEZ	15 août
Galadrielle BARBEY	23 août
Aaron WOLF	13 septembre



Stationnement sur l'espace public : rappel des règles

Le Plan Local d'Urbanisme établit que *le stationnement des véhicules correspondant aux besoins de toute construction ou installation nouvelle doit être assuré en dehors du domaine public*. Pour les constructions neuves, 2 places sur le domaine privé doivent être prévues.

Comme nous constatons de nombreux abus, nous voulons rappeler que les places de stationnements matérialisés sur les chaussées ne peuvent être considérées comme des places réservées aux riverains.

De façon générale, dès qu'une voiture occupe une place publique de façon ininterrompue au-delà de la durée légale de **7 jours**, le stationnement est considéré comme **abusif** et passible d'une amende.



Mise à disposition du columbarium

Achévé en janvier 2022, le nouvel espace cinéraire a fait l'objet d'un règlement et d'une tarification des concessions.
En séance du 20 mai 2022, le Conseil municipal a fixé un montant de 350 € pour une concession de 15 ans par case, chaque case pouvant contenir deux urnes. Au total, le columbarium en possède 12.



Rappel de quelques de gestes civiques

Concernant les propriétaires de chien

Nous rappelons ici que les déjections canines sont interdites sur la voie publique, qu'il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement au ramassage des déjections, que les chiens circulant sur les espaces et voies publics en agglomération de Mackenheim et hors agglomération, doivent être tenus en laisse.

Concernant les bruits de voisinage

L'article du Code de la santé publique R.1334-31 dit *qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité ou à la santé, dans un lieu public ou privé*.

Face à des dérives, **il est demandé à chacun de cesser à 19 h, en semaine, les activités susceptibles de créer des nuisances sonores**. Il va de soi que la tranquillité publique doit être assurée les dimanches et jours fériés.

Ce bulletin a été tiré à
400 exemplaires.
Responsable de la publication :
Jean-Claude Spielmann

Imprimeur :
SOSTRALIB
GROUPE BATELIERS IMPRIMEURS
5 rue Saglio
67 100 Strasbourg